



« Musique sacrée »,
pour soutenir
la culture
chrétienne à Paris.

SOLIDARITÉ - EDUCATION - CULTURE
**LA FONDATION
NOTRE DAME**
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



evenir

LETTRE D'INFORMATION AUX DONATEURS

www.fondationnotredame.fr

N°36 MARS 2011

Dans ce numéro, les derniers projets soutenus dans la durée grâce à vos dons

Entretien

L'époque est au zapping. Pourquoi s'engager dans la durée ?

Plus le soutien s'inscrit dans la durée, plus il prend du sens. L'homme construit toujours dans la fidélité. Je crois que soutenir une œuvre dans le temps permet de dépasser la simple générosité et d'entrer dans une relation. On passe du « je donne » à « j'accompagne. »

Pourquoi la Fondation a-t-elle besoin de ce soutien dans la durée ?

L'avantage est triple pour la Fondation comme pour les projets soutenus. Tout d'abord, cela permet à la Fondation Notre Dame de mieux prévoir ses ressources, de mieux planifier ses actions et d'agir ainsi sur le long terme, de voir loin. Ensuite, cela lui permet de soutenir année après année – et non pas forcément ponctuellement – une œuvre sociale, éducative ou culturelle ayant besoin

*une volonté
de s'élever
ensemble*

d'être accompagnées dans la durée. Enfin, c'est un moyen de réduire considérablement les coûts de gestion et de consacrer une part encore plus grande de l'argent collecté aux projets eux-mêmes.

Et pour le donateur ?

C'est une décision qui engage davantage le donateur. Il manifeste très concrètement, sa fidélité et sa responsabilité à l'égard de l'action qu'il souhaite soutenir via la Fondation Notre Dame.

Ainsi, il en devient acteur. C'est souvent la condition pour voir une réalisation grandir, s'épanouir et donner du fruit, afin de ne pas se laisser décourager dans sa générosité, mais au contraire de la fortifier et de la renouveler. ●



Cardinal André Vingt-Trois
Archevêque de Paris
Président de la Fondation Notre Dame

Accompagner les jeunes là où ils sont

LE ROCHER S'INSTALLE À PARIS

Association Le Rocher à la paroisse Saint-Joseph Artisan (X^e)

Accueillie dans les locaux de la paroisse Saint-Joseph Artisan dans le X^e arrondissement, l'association fondée il y a dix ans par Cyril Tisserand à Bondy pour accompagner les enfants désœuvrés, propose aux jeunes du quartier une aide aux devoirs, des jeux, des ateliers tous les jours entre 16 h et 18 h. D'un encadrement, les jeunes en manquaient cruellement. « Il fallait monter une structure pour les accueillir et leur proposer un projet pédagogique », constate

Tisser des liens avec des familles souvent démunies

Charlotte Lecoq, responsable de l'antenne parisienne nouvellement créée. Avant l'arrivée du Rocher, les collégiens « squattaient » la cour de l'église dès la fin de leurs études. « Le quartier est dépourvu de squares, c'est le seul lieu où ils puissent se réunir, mais cela se finissait souvent en bagarre ou en détérioration. »

A l'invitation du curé de la paroisse et avec le plein accord du maire, pas mécontent de voir s'installer cette association de proximité, Charlotte a progressivement reconquis le terrain de la paroisse et fixé des règles. Elle est épaulée dans cette action par une volontaire du service civique et par une trentaine de bénévoles tel son mari, qui a posé un 4/5 pour pouvoir être présent le mercredi.

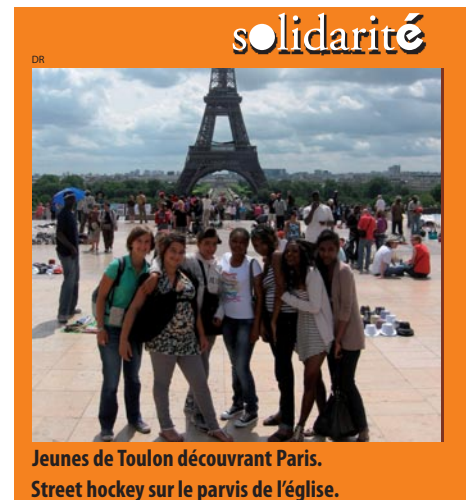
Les « On était là avant vous » et autres « J'ai jamais fait mes devoirs, c'est pas aujourd'hui que je commencerai » ont laissé place à l'enthousiasme. « Ils ont

vite compris que suivre les règles n'était pas négociable », constate avec satisfaction Charlotte Lecoq. Et désormais, ces jeunes n'hésitent pas à lancer à leurs parents : « J'vais à l'église » lorsqu'ils partent rejoindre leurs amis pour une partie de foot, de handball ou de street-hockey... Le Rocher insiste d'ailleurs pour tisser des liens avec des familles souvent débordées, non pas en donneur de leçon mais comme « co-éducateur ». Ces visites sont, pour l'association, essentielles au long travail de construction personnelle de

chaque jeune. « Nous sentir soutenus et portés par la Fondation Notre Dame, c'est pour nous une reconnaissance par l'Eglise de notre travail auprès de ces jeunes. » D'autant que la Fondation s'est engagée à soutenir l'initiative sur trois années

consécutives : « C'est ce qui nous permet de nous projeter sur le long terme », se réjouit-elle en remerciant tous les donateurs.

Montant de la subvention : 50 000 euros par an sur trois ans. ●



Jeunes de Toulon découvrant Paris. Street hockey sur le parvis de l'église.



Prélèvement automatique : L'ABONNEMENT QUI A DU SENS

ON L'ARRÊTE AUSSI SIMPLEMENT QU'ON L'A SOUSCRIT

Certains projets nécessitent un soutien ponctuel... et d'autres un soutien répété année après année. Ces projets éducatifs, sociaux ou culturels ont une exigence vitale de pouvoir s'inscrire dans la durée. A la Fondation Notre Dame, nous en avons conscience et accompagnons ces initiatives au long cours. C'est pour cette raison que nous avons besoin, de la part de nos donateurs,

d'un engagement sur plusieurs années. Le prélèvement automatique est à ce propos un outil simple, peu contraignant et efficace à la disposition de nos donateurs. Et il nous permet de voir plus loin.

Nous sommes heureux de constater qu'un nombre grandissant de donateurs l'a déjà adopté. Grâce à eux, nous pouvons en confiance nous engager à soutenir sur plusieurs années de beaux projets. C'est le cas avec l'association Le Rocher qui s'implante à Paris en la paroisse Saint-Joseph Artisan (X^e).

Un projet fort qui demande un suivi durant sa croissance. C'est aussi le cas de la bourse mensuelle que nous accordons à quatre chanteurs de la Maîtrise Notre Dame de Paris durant les trois années de leur scolarité. Pourquoi les aider seulement la première année, au risque qu'ils abandonnent leur projet professionnel l'année suivante faute de notre soutien durable ?

Certains disent parfois : « Oui, mais je veux pouvoir arrêter quand je veux ». C'est tout à fait normal, évidemment. Il suffit d'un simple appel téléphonique confirmé par écrit. C'est immédiatement pris en compte.

Christophe-Charles Rousselot
Délégué général

Contact : Mona Fourier au 01.55.79.69.37

■ Beauté du chant sacré pour la diffusion de la culture chrétienne

UNE BOURSE D'ÉTUDES POUR QUATRE CHORISTES DE LA MAÎTRISE NOTRE-DAME

L'association Musique sacrée à Notre-Dame de Paris

Cette association assure le rayonnement musical de la cathédrale de Paris. Outre les projets musicaux, liturgiques et culturels, elle assure également la formation au chant. Trois chœurs composent la Maîtrise : le « chœur d'enfants », le « jeune ensemble » et le « chœur d'adultes ». Contrairement aux deux premiers, la formation délivrée aux choristes du chœur

d'adultes est à plein temps, en vue, à terme, d'une insertion professionnelle au sein d'un des grands chœurs professionnels français ou étrangers. Ils sont une quarantaine issus de la Maîtrise à avoir intégré ces ensembles des plus prestigieux. La formation dispensée est largement reconnue dans le milieu musical français pour son haut niveau.

Une telle exigence de professionnalisme a un prix. Et parmi la vingtaine de chanteurs âgés de 19 à 30 ans qui composent le chœur d'adultes, onze bénéficient d'une bourse mensuelle délivrée sur critères sociaux. La Fondation Notre Dame a décidé d'en soutenir quatre durant les trois années de leur cursus à la Maîtrise de la Cathédrale Notre-Dame, geste sympathique. Les donateurs qui le souhaitent auront la possibilité d'assister gratuitement à l'un des concerts donné par la Maîtrise durant l'année 2011 (Contact : Mona Fourier au 01.55.79.69.37). Montant de la subvention : 24 000 euros. ●

Une telle exigence de professionnalisme a un prix

Des boursiers de la Fondation Notre Dame.



ERIC MANGÉAT

Deux donateurs donnent leur point de vue

Pourquoi être passée au prélèvement automatique ?

Lorsque j'ai pris ma retraite, il y a deux ans, je savais que mes revenus étaient amenés à diminuer. J'avais besoin d'établir un budget serré. Auparavant, je contribuais par des dons. Mais, il est très facile d'arrêter de donner au motif d'une dépense non prévue et de ne jamais reprendre ces dons ensuite. Le temps passe vite, je craignais d'oublier. Bien que certains mois soient plus difficiles à gérer – lorsqu'il faut s'acquitter de la taxe d'habitation par exemple -, on y arrive ! Le prélèvement mensuel me permet cette régularité dans les dons que je sais également très importante pour le budget de la Fondation Notre Dame.

Depuis quand donnez-vous à la Fondation Notre Dame ?

Depuis bien longtemps, du temps du Cardinal Lustiger. J'habite en France depuis 1978. Bien qu'anglicane, je trouve normal de prier avec les catholiques de France. Je vais donc à la messe à Notre-Dame, je reçois le journal Paris-Notre-Dame. C'est en le lisant que j'ai pris connaissance de l'action de la Fondation. Je souhaitais faire quelque chose pour les plus pauvres, à Paris. J'ai donc commencé par des dons réguliers, puis, il y a dix-huit mois, j'ai opté pour le prélèvement automatique. Je suis admirative de l'action menée par la Fondation, qui pour moi, est un témoignage important de partage et aussi de Foi, ce qui la distingue de beaucoup d'autres associations. ●

« Le prélèvement mensuel me permet cette régularité »

Mlle Julia Campbell (XV^e)

« C'est une forme de solidarité qui n'est pas compliquée. »

M. René Lascabes (X^e)

Quel événement vous a incité à passer au prélèvement automatique ?

Une mésaventure en 2008... J'ai rempli et envoyé un chèque qui n'est jamais arrivé à destination de la Fondation Notre Dame. Il s'est perdu

dans la nature. J'avais l'intention de passer au prélèvement automatique depuis un certain temps car je suis souvent en déplacement et que cela soulage la Fondation. Je l'avais d'ailleurs déjà fait pour EDF. Mais je traînais. Cela a été l'événement déclencheur.

Comment avez-vous rencontré la Fondation Notre Dame ?

J'ai présidé une aumônerie, Canal Jeune, et nous avions du mal, il y a cinq ans, à boucler le budget d'un voyage au ski. De nombreux jeunes d'origine étrangère aux moyens financiers assez modestes y participaient. Il nous manquait 2000 euros. Mgr Michel Pollien, évêque auxiliaire de Paris, nous avait conseillé de solliciter la Fondation. Nous avons présenté un dossier et la Fondation Notre Dame nous a permis de tous partir. Dès lors, j'ai commencé à donner au gré des occasions, une à deux fois par an avant de passer au prélèvement automatique. C'est pour moi une forme de solidarité qui n'est pas compliquée. ●

Ce qui a été soutenu en votre nom

La Madeleine, enfin accessible à tous !

L'ascenseur installé sur la gauche du bâtiment, côté boulevard Malesherbes, est désormais opérationnel. Les travaux qui avaient débuté en décembre 2009 ont pris fin. L'ascenseur permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder à ce haut lieu spirituel et culturel parisien, pour qui les 28 célèbres marches de l'église ne sont plus qu'un mauvais souvenir.

Subvention versée : 30 000 €



M-L LENTE



F. LARIOS

Inauguration de l'ascenseur de La Madeleine en présence de Mgr Bernard Mollat du Jourdin, ancien curé initiateur du projet (à droite), du Père Daniel Ponsard, curé actuel (à gauche) et de M. Nekkab, de l'Association des Paralysés de France.

Immigration : en débattre sans polémique

Les Semaines Sociales de France qui ont eu lieu les 27 et 28 novembre derniers ont été l'occasion d'aborder le thème de l'immigration avec recul et sérénité. Notamment en analysant les chiffres réels de l'immigration en France. Plusieurs dizaines d'Européens venus des pays de l'Est ont pu y participer grâce au soutien de la Fondation Notre Dame.

Subvention versée : 10 000 €

Une écoute attentive au Carrefour des familles

Le Carrefour des Familles (sur la paroisse St Jean-Baptiste de Grenelle 15e) et ses quinze bénévoles ont pu s'installer dans de nouveaux locaux plus visibles et accessibles et ainsi poursuivre dans les meilleures conditions possibles son œuvre d'écoute, d'échange et d'information autour des questions qui préoccupent la famille, avec, par exemple, Tim Guénard, invité récemment.

Subvention versée : 15 000 €

Un monte-charge pour aider les 300 bénévoles de la soupe Saint-Eustache

Chaque année, entre le 1^{er} décembre et le 31 mars, 300 bénévoles se relaient sur la paroisse Saint-Eustache (1^{er}) pour distribuer chaque soir 250 soupes et repas complet aux personnes les plus démunies. Le matériel nécessaire (tables, réfrigérateurs, congélateurs, feux de cuisine, éviers...) ainsi qu'une partie des aliments sont stockés en sous-sol de l'église et remontés par une corde chaque début d'hiver. Cette organisation d'un autre âge laissera bientôt place à un monte-charge. Les travaux débuteront en avril 2011 et prendront fin en juillet de la même année. La Fondation Notre Dame a accepté de financer 83 % du budget (estimé à 84 500 euros), grâce aux donateurs qui ont répondu en novembre et décembre à ce projet.

Subvention à verser : 70 000 €



D.R.

Préparation des repas dans les sous-sols de Saint-Eustache.

LETRE D'INFORMATION AUX DONATEURS • 36 4

Soutenez dans la durée des projets qui pourraient être les vôtres par prélèvement automatique

Merci de compléter ce document, d'y joindre votre RIB (Relevé d'Identité Bancaire) et de le renvoyer à : Fondation Notre Dame, 7 rue Saint Vincent, 75018 Paris



OUI, par un don régulier, je soutiens les projets de la Fondation Notre Dame

J'autorise mon établissement bancaire à prélever la somme de :

10 €* 15 €* 30 €* 50 €* Autre montant : €* Chaque mois Chaque trimestre Chaque semestre

Titulaire du compte
NOM _____
PRÉNOM _____
ADRESSE _____
CODE POSTAL _____
VILLE _____

Établissement teneur du compte
AGENCE _____
ADRESSE _____
CODE POSTAL _____
VILLE _____

Bénéficiaire
FND
Numéro national d'émetteur
428 472

Date et signature obligatoires

Compte à débiter Code établis. Guichet N° de compte Clé RIB

* Je pourrai suspendre ou interrompre mon prélèvement à tout moment sur simple courrier adressé à la Fondation Notre Dame.

66% de votre don sont déductibles de votre impôt sur le revenu
75% de votre don sont déductibles de votre ISF

Voir au dos

Les données recueillies vous concernant sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de radiation sur simple demande écrite à la Fondation Notre Dame, 7 rue Saint Vincent, 75018 Paris. Vos coordonnées peuvent être communiquées à nos partenaires ou associations faisant appel à la générosité du public, sauf avis contraire de votre part en cochant la case ci-contre.

Créer une fondation familiale

POSER UN ACTE FORT POUR LONGTEMPS

Certains donateurs souhaitent aller plus loin qu'un simple don et s'investir personnellement dans le soutien à des projets caritatifs, culturels ou d'éducation. La Fondation Notre Dame leur propose de créer leur propre fondation et de mettre son expertise et son réseau à leur disposition.

La fondation familiale (ou de particulier) constitue une opportunité, pour des donateurs qui bénéficient de certaines disponibilités de fortune, de choisir les actions qu'ils vont décider de soutenir avec une autre ampleur. Un soutien qui peut être de quelques années ou beaucoup plus long, voire perdurer au-delà de leur existence ici-bas.

La fondation permet ainsi aux donateurs qui le souhaitent de s'impliquer davantage dans le soutien qu'ils entendent apporter à telle ou telle action et de suivre le projet de manière plus personnelle qu'un simple don. Une telle structure s'appuie sur le réseau déjà existant de la Fondation Notre Dame. Au plan fiscal, le fondateur sort de son assiette fiscale la somme investie dans cette fondation (au minimum 100 000 euros sur 3 ans).

Un avantage supplémentaire à mettre au crédit de ce type de fondation est qu'il permet de soutenir une action autre que parisienne ; qu'elle fasse déjà l'objet d'une aide de la Fondation Notre Dame ou pas. La fondation de particulier permet au donateur d'exercer sa philanthropie sur un spectre d'initiatives large allant de la solidarité à l'éducation,

en passant par la culture chrétienne. Créer sa fondation, c'est apporter sa pierre aux côtés de la Fondation Notre Dame et démultiplier son action.

Si vous voulez réfléchir en toute liberté à une solution de ce type, prenez contact avec le délégué général de la FND, Christophe-Ch. Rousselot
Tél. : 01.55.79.69.43



exemples récents pour comprendre

Accompagner les projets qui nous tiennent à cœur

Monsieur et Madame O. habitent Paris et n'ont plus d'héritiers directs. Ils décident de créer une fondation en apportant un portefeuille de valeurs mobilières. En créant la fondation qui portera le nom de leur fils décédé, ils décident de consacrer la somme qu'elle représente de manière irrévocable afin d'accompagner plusieurs projets parisiens, en lien avec la Fondation Notre Dame qui les informera régulièrement des fruits qui en sont tirés. ●

Pour aujourd'hui et demain

Mademoiselle M. décide de créer par legs une fondation qui soutiendra notamment l'Œuvre d'Orient, KTO, Le Jour du Seigneur, ainsi que plusieurs associations implantées dans la région dont elle est native. Elle instaura la Fondation Notre Dame légataire universel, à charge pour elle de reverser des legs particuliers à chacun de ses neveux et nièces. La Fondation Notre Dame travaille en collaboration étroite avec la banque de la fondatrice ainsi qu'en lien avec notaire et avocat spécialisés qui s'assurent de la qualité du montage effectué. ●

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO : LE DON PAR INTERNET

SOUTENEZ DES PROJETS QUI POURRAIENT ÊTRE LES VÔTRES

FAITES UN DON ET PROFITEZ D'AVANTAGES FISCAUX :

- Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- Si vous êtes assujéti à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, vous pouvez déduire de votre ISF 75 % du montant de votre don dans la limite de 50 000 €.
- Vous recevrez rapidement un reçu fiscal à joindre à votre déclaration d'impôt.

LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE

Reconnue d'Utilité Publique, la Fondation Notre Dame est habilitée à recevoir directement legs, donations et assurances-vie. La Fondation Notre Dame est exonérée de droits de succession.

Votre Don	Votre réduction fiscale	votre don vous coûte en réalité
20 €	13,20 €	6,80 €
40 €	26,40 €	13,60 €
50 €	33 €	17 €
75 €	49,55 €	25,50 €
100 €	66 €	34 €

Pour plus d'informations et pour recevoir notre brochure, merci de nous écrire à l'adresse suivante : info@fondationnotredame.fr

Créée à l'initiative du Cardinal Jean-Marie Lustiger en 1992, la Fondation Notre Dame encourage et soutient les initiatives, souvent innovantes, dans les domaines de la solidarité, de l'éducation et de la culture chrétiennes, au sein du diocèse de Paris, mais aussi au service de l'Eglise toute entière. La Fondation Notre Dame agit selon un modèle original, aux résultats éprouvés : grâce au réseau de l'Eglise à Paris, elle identifie des porteurs d'idées et de projets - associations, paroisses - et les aide à concrétiser rapidement leurs initiatives par un accompagnement et un financement rigoureusement adaptés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Bureau

- **Cardinal André VINGT-TROIS**, Archevêque de Paris, Président de la Fondation Notre Dame
- **Gilles DENOYEL**, Directeur général délégué de la banque HSBC, vice-président de la Fondation Notre Dame
- **Gilles BOISSONNET**, Président du Directoire d'ALTAREA France, membre qualifié, Secrétaire Adjoint
- **Jean-Michel CORNUDET**, ancien Directeur au Crédit Agricole, représentant de l'Association Paris Notre Dame
- **Claude FONROJET**, retraité du Ministère des Affaires Sociales, représentant du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, membre de droit
- **Hélène GISSEROT**, Procureur général près la Cour des Comptes (honoraire), membre qualifiée
- **Marie-Hélène MARCHAND**, Secrétaire générale honoraire de l'Institut Pasteur, membre qualifiée
- **Joseph MUSSEAU**, ancien Directeur des Ressources Humaines du Crédit Lyonnais, représentant du Conseil Diocésain des Affaires Economiques, membre de droit
- **Mgr Jean-Yves NAHMIAS**, Evêque auxiliaire de Paris, représentant de l'Association Diocésaine de Paris, Secrétaire
- **Isabelle RENAUD-CHAMSKA**, Professeure de Lettres, Présidente de l'association Art, Culture et Foi
- **Père Olivier RIBADEAU DUMAS**, Vicair Episcopal pour la Solidarité, représentant de l'Association Charitable d'Education et d'Assistance Sainte-Clotilde
- **Laurent TOUVET**, Directeur des libertés publiques et des affaires juridiques, représentant du Ministère de l'Intérieur, membre de droit

Direction : Christophe-Charles ROUSSELOT, Délégué général
Gaëlle RAULT, Secrétaire générale

DR



Isabelle Renaud-Chamska

C'est en tant que présidente d'Art Culture et Foi, association membre de droit de la Fondation Notre Dame selon la volonté initiale de Mgr Lustiger, qu'Isabelle Renaud-Chamska participe au Conseil d'Administration de la Fondation depuis 2005. « Je représente son pilier artistique et culturel », précise-t-elle. Son goût pour la culture ne l'empêche pas de s'intéresser aux dossiers « charité » ou « formation ». Elle s'avoue « éblouie par la générosité des donateurs » ainsi que par « le professionnalisme avec lequel sont montés les dossiers de soutien ». Outre son action à la tête d'Art, Culture et Foi qui favorise le rayonnement du patrimoine culturel des paroisses de la Capitale auprès d'un public venu du monde entier - occasion selon elle « d'une évangélisation par l'art » - Isabelle Renaud-Chamska, mère de famille, agrégée de grammaire, docteur ès-Lettres et titulaire d'une maîtrise de liturgie, enseigne les Lettres en collège dans le Val d'Oise.

Retrouvez les membres du Conseil d'Administration sur www.fondationnotredame.fr

NOUS CONTACTER

FONDATION NOTRE DAME - 7, rue Saint Vincent - 75018 Paris
Tél. : 01 55 79 69 37 - e-mail : info@fondationnotredame.fr
www.fondationnotredame.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Gilles Denoyel
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : Christophe-Charles Rousselot
RÉDACTION : Guillaume Desanges
ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Gaëlle Rault / Isabelle Geerts
Crédits photos : Le Rocher, Musique sacrée, La Madeleine Accessibilité, La Soupe Saint-Eustache
Création et conception graphique : Bien à Vous
Imprimé par : Deschamps Arts Graphiques
Dépôt légal : ISSN 1258-4940
Lettre trimestrielle

Vous nous écrivez



... L'ACEL a pu, grâce à la Fondation Notre Dame consolider et poursuivre son action envers les jeunes les plus défavorisés de la Porte de La Chapelle à Paris en leurs offrant deux camps sportifs l'été 2010, à Marseille pour la voile et à l'Abbaye de Sablonceaux pour un ressourcement dans les campagnes de Charentes-Maritimes. (...) Ainsi, l'organisation de 4 camps sportifs en deux ans, nous a permis (...) de maintenir le contact avec ces jeunes de toutes nationalités qui peuvent enfin connaître d'autres horizons que leurs rues habituelles.

Sœur Corinne Vergnais, Paris XVIII^e

... Sans votre aide je n'aurais pu réaliser mon objectif de rentrer dans le monde du travail avec cette formation (d'aide soignante). L'obtention de cette qualification devrait faciliter mon action au sein du patronage de Notre-Dame du Bon Conseil.

Farida L., Clichy

... Je vous remercie infiniment de votre lettre, de l'aide qui a été apportée à Mme Marie-Paulette L. pour sa formation d'auxiliaire de vie et de la cordialité des échanges à cette occasion de la part de la Fondation Notre Dame. Marie-Paulette L. a terminé sa formation avec de très bons résultats tant dans son stage pratique que dans la partie théorique.

Monique Lejeune, Accueil Paroissial Saint-Michel, Paris XVII^e

... La famille a attaqué la rentrée de bon pied : Daniel, pour lequel vous aviez versé une aide importante, travaille très bien et pourra soutenir financièrement sa famille dans une année et demie...

Anne P., Paris XVII^e